

## **Les IA IPR observent, analysent et proposent**

### La question des épreuves de spécialité prévues en mars 2021

Depuis le renforcement du protocole sanitaire en lycée, les IA-IPR constatent, au cours de leurs inspections, que les conditions de travail des professeurs et de leurs élèves sont devenues extrêmement hétérogènes.

Nous observons que, là où les classes de terminale ont pu rester essentiellement en présentiel, les progressions se poursuivent presque normalement, de sorte que les élèves ont de bonnes chances d'être sérieusement préparés pour les épreuves de spécialité du mois de mars.

Il nous faut cependant noter que cela ne concerne qu'une minorité de lycées.

Dans la plupart des établissements, le passage à la « demi-jauge », qu'il s'agisse de demi-groupes ou de classes entières à jours alternés, a entraîné un ralentissement des progressions et, plus largement, une dégradation des apprentissages des élèves.

La consultation de nombreux cahiers d'élèves et des progressions annuelles proposées par les enseignants nous a en effet permis de constater que, dans beaucoup de classes de terminale, le retard accumulé est déjà important.

Nous avons pu nous rendre compte, lors de nos inspections, que lorsque les professeurs pratiquent le « distanciel synchrone » (enseignement en classe devant un demi-groupe, retransmis en direct au reste de la classe en distanciel), cela leur permet évidemment de gagner du temps par rapport aux professeurs qui « dupliquent » simplement leurs cours et avancent donc deux fois moins vite que dans des conditions normales.

Il faut cependant noter que le distanciel synchrone :

- n'est pas mis en place par tous les enseignants, y compris au sein du même établissement ;
- là où il est mis en place, il rencontre régulièrement des problèmes techniques (déconnexions, problèmes de micro ou de partage d'écran, etc...) qui perturbent sa bonne réalisation ;
- là où il se déroule sans problèmes techniques particuliers, il est tout de même confronté aux limites pédagogiques intrinsèques au distanciel (comment mesurer la réelle implication intellectuelle des élèves connectés –voire, simplement, leur écoute réelle ?) ;
- ne concerne pas forcément tous les élèves puisque certains ne disposent pas d'un accès au numérique, ce constat est particulièrement sensible chez les élèves issus des couches sociales les plus fragiles ou de certaines zones rurales enclavées.

Au total, nos observations nous conduisent à constater que le recours au « distanciel synchrone » permet, là où il est pratiqué, de gagner un peu de temps dans les progressions mais que ce gain est limité par des problèmes techniques et, plus encore, par les limites pédagogiques de l'exercice.

Par ailleurs, cette solution est manifestement loin d'être généralisée.

Certes, la plupart des épreuves de spécialité prévues en mars 2021 ont fait l'objet d'adaptations, mais les adaptations annoncées ne résolvent que très partiellement le problème de fond : dans les conditions actuelles, il est très probable que de nombreux élèves arriveront en mars insuffisamment préparés pour affronter une évaluation, quelle qu'elle soit.

Il est évident que le problème n'est pas de même intensité pour tous les enseignements de spécialité ni pour tous les établissements, en fonction notamment de l'organisation adoptée.

Mais cette hétérogénéité de situations, loin de tempérer le problème, vient au contraire l'aggraver en créant une inégalité de traitement manifeste entre les élèves censés passer une même épreuve nationale.

**En vertu de ce constat, très largement partagé, le SIA s'associe à de très nombreuses associations de professeurs enseignant des spécialités et aux organisations et syndicats (de lycéens, de professeurs et de personnels de direction) qui demandent le report en juin des épreuves d'enseignement de spécialité prévues en mars.**

Ce report nous semble notamment nécessaire pour garantir aux professeurs et à leurs élèves la sérénité indispensable pour le bon déroulement des enseignements et des apprentissages. C'est bien notre devoir, en tant qu'inspecteurs, de nous soucier des acquis des élèves et de leur conformité avec les programmes, dans leur intégralité. Or, il nous semble que ces objectifs importants d'apprentissage ne peuvent pas être convenablement atteints si la date butoir reste fixée au 15 mars 2021.

**Dans le même ordre d'idées et pour les mêmes raisons, le SIA s'associe à la demande d'aménagement de l'épreuve de philosophie et de l'EAF : un aménagement permettrait d'alléger la pression sur les professeurs et les élèves et de retrouver la sérénité nécessaire au déroulement convenable des enseignements et des apprentissages.**

#### La question du Grand Oral

Au sujet du Grand Oral, nous faisons aussi le constat, à l'occasion de nos inspections, d'une grande hétérogénéité de situations.

Si quelques établissements ou quelques professeurs ont déjà engagé, avec les élèves, un travail, plus ou moins développé autour du Grand Oral, nous constatons lors de nos visites de classes que de très nombreux professeurs d'enseignements de spécialité tendent à remettre au mois de mars (pour « après les épreuves de spécialité ») le travail sur le Grand Oral.

Nous constatons aussi que beaucoup d'enseignants ont par ailleurs encore une vision très approximative des attentes spécifiques de l'épreuve, voire de sa nature même.

Nous observons que des formations au sujet du Grand Oral sont actuellement en cours, dans beaucoup d'académies, notamment sous forme de Webinaires, mais nous doutons du fait qu'il soit pertinent de former les professeurs en décembre pour une épreuve que leurs élèves sont censés passer en juin.

Plus largement, il nous semble que le cadrage national autour de cette épreuve est encore insuffisant et qu'il devrait être plus clairement précisé.

En l'absence d'éclaircissements nationaux, nous observons le fait que, selon les disciplines ou les académies, les interprétations peuvent diverger au sujet des attendus de l'épreuve, non seulement en ce qui concerne le barémage de ses différentes parties mais aussi, plus largement, en ce qui concerne son esprit (s'agit-il, fondamentalement, d'une simple épreuve d'art oratoire, ou s'agit-il d'autre chose ?).

**En vertu de ce constat, le SIA s'associe à la demande d'une année blanche pour le Grand Oral. Un report d'une année permettrait de préciser plus clairement les attendus de l'épreuve et, pour les professeurs, de s'approprier ses attendus et de les travailler avec leurs élèves dès le début de l'année prochaine (et non simplement entre mars et mai, sur des bases incertaines).**